



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

9 Juillet 2024

Numéro 154

SOMMAIRE

ARRETÉS

2024-033-DAJ-Délégation de signature ponctuelle Mme Anne REYMANN, Conseillère d'Alsace.pdf

3



ARRETE N° 2024-033-DAJ
du 8 juillet 2024

**Portant délégation de signature
ponctuelle,
Madame Anne REYMANN
Conseillère d'Alsace**

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 1 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-2 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant détermination de la composition de la Commission permanente et élection de ses membres ;

Vu la délibération n° CD-2021-8-0-1 du 27 septembre 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARRETE

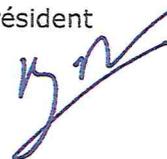
Article 1 :

Délégation de signature ponctuelle est donnée à Madame Anne REYMANN, Conseillère d'Alsace, déléguée à la politique de la ville, pour signer le Contrat-cadre de la politique de ville de Colmar 2024-2030.

Article 2 :

Madame Anne REYMANN est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace - recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace